

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 8 février 2023, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, monsieur Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023

2023-02-015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 11 janvier 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

5 Correspondance

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1 Ministère des Transports

5.2 MRC La Haute-Yamaska :

5.2.1 Un premier maillage pour L'Arterre en Haute -Yamaska;

5.2.2 Nos gestes un + pour leur réussite, bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER!;

5.3 MAMH:

5.4 Ministère de l'Environnement:

5.5 Le refuge Lobadanaki – demande d'aide financière:

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 OBV Yamaska – Demande d'appui au projet Carbonne Scol'ERE – dans le cadre du Fonds de développement des communautés de la MRC Haute – Yamaska;

2023-02-016

OBV YAMASKA – DEMANDE D'APPUI AU PROJET CARBONNE SCOL'ERE – DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC HAUTE – YAMASKA;

ATTENDU QUE la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE l'appel de projets du Fonds de développement des communautés dans le cadre de ladite politique;

ATTENDU QUE le projet de OBV Yamaska semble très bénéfique et éducatif pour les jeunes demeurant sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille

Appuyée par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden appui et autorise l'organisation OBV Yamaska promoteur du projet CARBONNE SCOL'ÈRE à déposer son projet à la MRC de la Haute-Yamaska dans le cadre de l'appel de projets 2023 du Fonds de développement des communautés.

ADOPTÉE

6.2 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – Invitation au premier rendez-vous Climat Haute-Yamaska;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil l'invitation du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie au premier rendez-vous Climat Haute - Yamaska.

6.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire;

2023-02-017

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE;

ATTENDU QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

ATTENDU QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 16.4% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire de l'Estrie, sous le thème << Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER!>>. Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot

Appuyé par : Madame Normande Hébert

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Warden proclame les 13,14,15,16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Warden pour leur persévérance scolaire.
Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.

Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.

Faire parvenir une copie de cette résolution à R/USSIR.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 31 janvier 2023

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 31 janvier 2023 indiquant un solde aux livres de 0.00 \$.

2023-02-018

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 janvier 2023, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Rapport budgétaire au 31 janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 janvier 2023 indique des revenus de 900.66 \$ et des dépenses de fonctionnement de 35,731.70 \$

7.3 Approbation des comptes payés au 31 janvier 2023

2023-02-019

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2023

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 31 janvier 2023 totalisant 447 222,49 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	\$ 445,422.22
Salaires nets payés	\$ 1,786.27

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 31 janvier 2023

2023-02-020

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2023

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 41 015.36 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 31 janvier 2023

nom	description	montant	Total
FQM Assurances	assurance annuelle	12 673,43	12 673,43
M.Bruno Delorme	étagère usine	172,45	172,45
J.Joyal Deslandes CPA Inc.	audit comptable	2 874,38	2 874,38
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	1 149,75	1 149,75
Drumco Énergie	réparation génératrice	258,69	
Drumco Énergie	réparation génératrice	215,58	474,27
FNX innov Inc.	honoraires professionnels	1 839,60	1 839,60
Bertrand Ostiguy	déneigement	6 878,15	6 878,15
UMQ	Adhésion 2023	119,57	119,57
C.I.M.	soutien technique	4 369,05	4 369,05
Comptoir Agricole Waterloo	achat chlore	120,44	120,44
Paul Lussier	frais déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais déplacement	48,00	192,00
Papeterie Atlas	fournitures bureau	69,57	
Papeterie Atlas	fournitures bureau	44,94	114,51
MRC La Haute -Yamaska	régistre foncier	20,00	
MRC LA HAUTE-YAMASKA	Bacs suppl.	180,00	200,00
Ville de Waterloo	entente borne incendie	334,04	334,04
Centre Action			
Béné.Waterloo	quote part	369,00	369,00
SPA des Cantons	Adhésion 2023	250,00	250,00
Les services EXP Inc.	raccordement inversé	4 290,54	4 290,54
Groupe CCL	fournitures bureau	335,78	335,78
Transp.Adapté pour nous Inc.	quote-part	1 410,00	1 410,00
Serv. R. Lussier (Div.Déneig	déneigement	2 035,06	2 035,06
Eurofins	analyse eau usé	413,34	413,34
Biblio.publique de Waterloo	quote-part	400,00	400,00
			41 015,36

ADOPTÉE

8.SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie Janvier 2023;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport mensuel de janvier 2023 du service de sécurité incendie.

8.2 Adoption du rapport annuel d'activités 2022, du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de la Haute-Yamaska ;

2023-02-021

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022, DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ;

Soumis : Rapport annuel d'activité de la municipalité de Warden quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – janvier 2023

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Warden contenue au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2022 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici au 31 mars 2023, conformément aux directives du ministère;

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot

Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité :

1. QUE la municipalité de Warden adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la municipalité de Warden , daté de janvier 2023, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
2. QU'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

ADOPTÉE

8.3 Cour municipale – Rapport sommaire des dossiers par procédure et étapes;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sommaire des dossiers par procédure et étapes au 31 décembre 2022 de la Cour Municipale.

8.4 Règlement 22-930 modifiant l'entente portant sur la cour municipale;

2023-02-022

RÈGLEMENT 22-930 MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR LA COUR MUNICIPALE;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire se prévaloir des dispositions de l'article 208 de la LOI sur les Cours Municipales afin de mettre à jour l'entente portant sur la cour municipale qui avait été établie le 8 avril 1992;

ATTENDU QUE la ville de Waterloo a adopté le règlement 22-930 modifiant l'entente portant sur la cour municipale le 24 novembre 2022;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Warden mandate le maire, monsieur Philip Tétrault et son directeur général monsieur Robert Désilets à signer pour et au nom de la municipalité les documents pertinents au règlement 22-930 modifiant l'entente portant sur la cour municipale.

ADOPTÉE

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Appui au projet d'étude de faisabilité de la mise en place de nouveaux circuits de transport collectif de personnes entre les MRC Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska – Dépôt d'une demande de subvention au volet 4 du fonds régions et ruralité;

2023-02-023

APPUI AU PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CIRCUITS DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ENTRE LES MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ;

ATTENDU le Règlement numéro 2009-220 déclarant compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska relativement à l'organisation et l'exploitation du transport collectif de personnes en milieu rural la MRC de La Haute-Yamaska en matière de transport collectif de personne en milieu rural, en vigueur depuis le 21 octobre 2009;

ATTENDU les déplacements réguliers de personnes entre les territoires de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska et la volonté du milieu pour la mise en place de nouveaux circuits interrégionaux entre les deux MRC afin de répondre aux besoins de la population;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska, en partenariat avec la MRC Brome-Missisquoi, souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que, selon les critères du programme, des résolutions d'appui sont requises de la part de chacune des municipalités locales situées sur le territoire de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden:

1. Appuie le projet d'étude de faisabilité pour la mise en place de nouveaux circuits de transport collectif de personnes entre les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute - Yamaska;

2. Autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

3. Nomme la MRC de La Haute-Yamaska comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

9.2 Acte de servitude d'Hydro-Québec et Bell Canada – signataire mandaté par la municipalité de Warden;

2023-02-024 ACTE DE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – SIGNATAIRE MANDATER PAR LA MUNICIPALITÉ DE WARDEN;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden détient une servitude de passage et de construction d'aqueduc qui a été enregistrée devant notaire Sonia Lacasse le 13 mai 2021;

ATTENDU QU'Hydro-Québec et Bell Canada utilisent la même servitude de passage pour l'installation de leurs services ;

ATTENDU QUE Me Frédéric Lallo, notaire représentant Hydro-Québec et Bell Canada, demande à la municipalité de Warden de mandater des signataires afin de signer leur acte de servitude impliquant Hydro-Québec, Bell Canada, madame Gladys Picken et la municipalité de Warden;

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden mandate le maire, monsieur Philip Tétrault et son directeur général, monsieur Robert Désilets à signer pour et au nom de la municipalité de Warden, l'acte de servitude préparé par Me Frédéric Lallo, acte qui sera signé au bureau de Me Sonia Lacasse à Waterloo .

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport mensuel de l'inspecteur et liste des permis émis en 2022 ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de l'inspectrice municipale ainsi que la liste des permis émis 2022.

11.LOISIRS ET CULTURE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13.LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-02-025 LEVÉE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19h58

ADOPTÉE

Adopté ce 8 mars 2023

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Serge Blanchard
maire suppléant